

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/04/2026 - B2026/003696 - 1986 B 00215 - 338 809
353 - AGS REUNION

Désignation de l'entreprise			SARL AGS REUNION SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise			6 rue JULES VERNE ZI 2 97420 LE PORT			Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*			3 3 8 8 0 9 3 5 3 0 0 0 1 8			Néant		☐ *		
					Exercice N clos le,		N-1			
					31/12/2024		31/12/2023			
					Brut		Amortissements, provisions		Net	
					1		2		3	
									4	
Capital souscrit non appelé			(I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC						
		Frais de développement *	CX	CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 872	9 872				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	747 000		747 000		747 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO						
		Constructions	AP	AQ	85 838	45 703	40 134		46 038	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	154 568	125 064	29 504		44 219	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	785 290	680 250	105 040		142 402	
		Immobilisations en cours	AV	AW						
		Avances et acomptes	AX	AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
		Autres participations	CU	CV						
		Créances rattachées à des participations	BB	BC						
		Autres titres immobilisés	BD	BE						
		Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières*		BH	BI	11 130		11 130		11 130		
TOTAL (II)			BJ	BK	1 793 701	860 891	932 809		990 790	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	110 157		110 157		184 697	
		En cours de production de biens	BN	BO						
		En cours de production de services	BP	BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS						
		Marchandises	BT	BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	515 294	165 520	349 774		273 523	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 997 182		1 997 182		1 735 024	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE						
		Disponibilités	CF	CG	2 276		2 276		16 541	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 567		4 567		7 071		
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 629 478	165 520	2 463 958		2 216 858		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	4 423 179	1 026 411	3 396 768		3 207 648		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an			CR	
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :			Stocks :			Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGS REUNION SARL</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 974 864)			DA	974 864	974 864
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	97 486	97 486
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	3 942	11 725
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	178 072	193 283
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 254 364	1 277 358
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	1 000	2 190
	TOTAL (III)			DR	1 000	2 190
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	708 262	866 514
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	84 424	93 706
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	580 202	321 253
	Dettes fiscales et sociales			DY	214 867	148 136
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	547 937	498 389
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5 710	100
TOTAL (IV)			EC	2 141 403	1 928 099	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 396 768	3 207 648	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 884 456
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	263 183	148 922

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AGS REUNION SARL								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N - 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	8 299	FB		FC	8 299	17 045
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	660 319	FH	6 792 955	FI	7 453 275	6 632 986
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	668 619	FK	6 792 955	FL	7 461 575	6 650 031
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	7 576	18 678
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 469 152	6 668 710
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	310 021	235 915
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	74 540	(2 557)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 793 201	4 326 573
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	60 443	59 459
	Salaires et traitements*						FY	1 517 692	1 381 046
	Charges sociales (10)						FZ	462 675	405 070
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements (14)				GA	65 651	68 046
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	10 120
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 000	2 190
	Autres charges (12)						GE	547	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 295 894	6 487 743
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	173 257	180 966	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	10 101	9 413
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	171	46
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	10 272	9 459	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	35 306	44 045
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	35 306	44 045	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25 034)	(34 585)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	148 223	146 380	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGS REUNION SARL</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	51 271	51 325		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	51 271	51 325		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 478	1 250		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 478	1 250		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	46 792	50 074		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	16 944	3 172		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 530 695	6 729 495		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 352 623	6 536 211		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	178 072	193 283		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	86	197	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Amende fiscale				2 000				
pénalités de retards				341				
régul divers fournisseurs				926		15 374		
régul divers comptes				1 210		766		
aides employeurs reçues						33 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AGS REUNION SARL										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	756 873	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	85 838	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	153 897	KT		KU	670
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	117 866	KW		KX	3 556	
		Matériel de transport*				KY	526 945	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	133 478	LC		LD	3 443		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 018 026	LO		LP	7 671		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	11 130	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	11 130	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 786 030	ØH		ØJ	7 671			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	756 873	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	85 838	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	154 568	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	121 422	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	526 945	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	136 922	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IV		NG		NH	1 025 697	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 130	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	11 130	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1 793 701	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGS REUNION SARL</u>										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 872	PF		PG		PH	9 872					
TOTAL I		RK	9 872	RM		RN		RO	9 872					
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	39 799	PW	5 903	PX		PY	45 703					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	109 678	QA	15 385	QB		QC	125 064					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	73 336	QE	8 286	QF		QG	81 622					
	Matériel de transport	QH	453 678	QI	26 688	QJ		QK	480 367					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	108 872	QM	9 387	QN		QO	118 259					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II	QU	785 366	QV	65 651	QW		QX	851 018					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	795 239	ØP	65 651	ØQ		ØR	860 891					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NL)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*												
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations						SP		SR						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL AGS REUNION SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AGS REUNION SARL</u>				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	11 130	UV		UW	11 130			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	515 294		515 294					
	Créance représentative de titres (Prvision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 605		4 605					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	32 690		32 690					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1 936 841		1 936 841					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	23 046		23 046					
	Charges constatées d'avance		VS	4 567		4 567					
TOTAUX		VT	2 528 174	VU	2 517 044	VV	11 130				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	263 183		263 183						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	445 078		272 556		172 522				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	580 202		580 202						
Personnel et comptes rattachés		8C	95 305		95 305						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	108 524		108 524						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 941		2 941						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 095		8 095						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	547 937		547 937						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	5 710		5 710						
TOTAUX		VY	2 056 979	VZ	1 884 456		172 522				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	271 945	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL AGS REUNION SARL

Néant ☐Exercice N, clos le :
31122024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 178 072

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	1 545	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 545			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	2 341	
	Amendes et pénalités	WJ	2 341	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	16 944	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		{ – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ – Plus-values nettes à court terme						WN	
		{ – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 000	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV	
		- imposées au taux de 0 %										WH	
		- imposées au taux de 19%										WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs										XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A déduire des produits nets de participation)										XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY	3 462
	Majoration d'amortissement*											XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			XF	90 637
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	90 637			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI						XG	18 627
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL							
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH							
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI							
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	112 727	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	87 175				
						déficit (II moins I)						XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	87 175	XO			

Désignation

1 / 1

SARL AGS REUNION SARL
338809353 IS1

31/12/2024

Exercice N

Libellé

Montant

don ouvrant droit à réduction d'IS à 60%

1 000

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SARL AGS REUNION SARL
338809353 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2024

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGS REUNION SARL</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	643
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓		↓
			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AGS REUNION SARL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	11 725	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	193 283		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	201 066				
					Autres répartitions	ZF					
TOTAL I		0F	205 008		Report à nouveau		ZG	3 942			
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)						
					TOTAL II		ZH	205 008			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	3 714 561		3 331 808			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	426 314		XQ	494 775		468 980			
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	31 667		28 533			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	18 618		25 575			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	533 577		471 675			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 793 201		4 326 573			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	29 855		32 024			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z	30 588		27 435			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	60 443		59 459			
T. V. A.	Montant de la T. V. A. collectée				YY	42 410		50 952			
	Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	1 466 754					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0.50	%	0.50	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AGS REUNION SARL

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)		⑨				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)		⑩				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %		⑪				

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AGS REUNION SARL				Néant ☒	*	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AGS REUNION SARL

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AGS REUNION SARL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise		SARL AGS REUNION SARL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :		01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel		YP	42.00		
Dont apprentis		YF			
Dont handicapés		YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	7 461 575		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT			
TOTAL 1		OX	7 461 575		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE			
Subventions d'exploitation reçues		OF			
Variation positive des stocks		OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT			
TOTAL 2		OM			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats		ON	362 511		
Variation négative des stocks		OQ	74 540		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	4 245 935		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	68 461		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	547		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY			
TOTAL 3		OJ	4 751 996		
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	2 709 579
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 709 579		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX			
Effectifs au sens de la CVAE		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence		GY			
Date de cessation		HR			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 3 3 8 8 0 9 3 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AGS REUNION SARL

ADRESSE (voie) 6 rue JULES VERNE ZI 2

CODE POSTAL 97420 VILLE LE PORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 60 929

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

Total des lignes P1 + P2 P5 1 Total des lignes P3 + P4 P6 60 929

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MOBILITAS

N° SIREN (si société établie en France) 950026104 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 60 929

Adresse : N° 14 Voie r. Denis Papin

Code Postal 95250 Commune BEAUCHAMP Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGS REUNION
SARL au capital de 974.864 Euros
Siège social : zone industrielle n°2 – 97420 LE PORT
(Ile de la Réunion)

RCS ST DENIS B 338 809 353

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-sept juin** à 09 heures (heure locale).

L'associé unique, la SA MOBILITAS, représentée par Monsieur Cédric CASTRO, Président du Directoire, dûment habilité, propriétaire des **60.929 parts** composant la totalité du capital social de la SARL AGS REUNION,

A délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation des conventions passées dans le cadre de l'article L223-19 du Code de commerce et décisions à cet égard,
- Questions et pouvoirs à donner.

Et, après avoir pris connaissance des documents qui lui ont été adressés par Monsieur François Chataigne, gérant non associé, ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par les dispositions légales et réglementaires, à savoir :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2024**,
- Le texte du projet de résolutions,

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

Arrêtés le **31 décembre 2024** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **178.072,25 euros** au compte Report à nouveau.

Il est rappelé que la société a distribué au cours des trois exercices précédents:

<i>Dividendes</i>	<i>Exercices</i>	<i>Distribution globale /€</i>	
2024	2023	201.066	Eligible à l'abattement de 40%
2023	2022	335.110	Eligible à l'abattement de 40%
2022	2021	487.432	Eligible à l'abattement de 40%

TROISIEME DECISION :

L'associé unique constate que suite à la deuxième résolution le solde créditeur du compte "Report à nouveau" s'élève à 207.349,80 euros et décide d'affecter ce solde de la manière suivante :

Affectation au compte "Autres réserves" : 207.349,80 euros

En conséquence, le compte "Report à nouveau" sera soldé à hauteur de ce montant, et le compte "Autres réserves" sera crédité du même montant.

QUATRIEME DECISION :

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique décide de prélever sur le compte « Autres réserves » la somme de 179.741 euros pour servir un dividende de 2,95 euros par part sociale, éligible à l'abattement de 40%. Ces dividendes seront payables à compter du 1^{er} juillet 2025.

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique prend note de la continuation des conventions ou des opérations relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce qu'elle a précédemment approuvées.

SIXIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

SA MOBILITAS

Représentée par Cédric CASTRO

